

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE**SEANCE DU 20 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **mercredi 20 avril 2016 à 20 heures,** sous la présidence de Monsieur HUMEAU Jean-François, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Présents : MM. Jean-François HUMEAU, Stéphane COMBEAU, Raymond BEAUHAIRE, Michel LAUNAY, David MAINCENT, Philippe LAMBERT, Mmes Véronique RIGAUD, Marie-Thérèse LE GLAUNEC, MM. Olivier DUMAS LACOUR, Michel GOUELLO, Serge BUCHET et Claude MAGNEN.

Absents et pouvoir :

Mme Evelyne MAHE, absente excusée qui a donné pouvoir à M. Stéphane COMBEAU
M. Gérard LE BLAY, absent excusé.

Secrétaire : A l'unanimité, M. Serge BUCHET a été désigné secrétaire de séance.

N° 2016-04-01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

Mr le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 19 février 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

Décision du Conseil Municipal : **le compte-rendu de la séance du 19 février 2016 est adopté à l'unanimité.**

N° 2016-04-02 – SUBVENTIONS 2016

Sur la proposition de Mr le Maire et après examen en commission des finances le 20 avril 2016, **le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant et les bénéficiaires des subventions 2016.**

SUBVENTIONS 2016

ASSOCIATIONS LOCALES DEMANDEURS	Montant demandé	Commission des Finances 2016	Conseil Municipal 2016
Association ARGILE	500 €	400 €	400 € à l'unanimité
Anciens Combattants	120 €	100 €	100 €
Comité d'Animations&Loisirs-Maison Retra	pas chiffré	100 €	100 €
Le Souvenir Français	100 €	100 €	100 €
ESPR (Entente Sportive Pihlerin/Rochefort)	pas de demande		
Gymnastique féminine Pihlerin/Rochefort	80 €	50 €	50 €
Ass. le Pot Commun"- Rochefort	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Association culturelle - Rochefort	pas chiffré	0 €	0 €
Les Loustiks - Rochefort	1 500 €	0 €	0 €
Club des Aînés - Rochefort	320 €	300 €	300 €
Amicale Laïque S.Pradeau-Rochefort			
Rochefort en Terre, son château, centre an	500 €**prêt chalet Noël /	Prêt du chalet à Noël	prêt du chalet
L'Atelier - Rochefort	pas de demande	0 €	0 €
FNATH - Section de Rochefort-en-Terre	pas chiffré	0 €	0 €
Rochefort en fête - Rochefort-en-Terre	600 €	0 €	0 €
CCAS	4000 € BP 2016, prévoir plus ? -	0 €	300 €
Toutes les associations locales			cf DMI n°01/2016

9 voix pour-3 abstentions
à l'unanimité
La manifestation est prévue le même jour que le Pardon, si elle est déplacée à une autre date, le Conseil municipal réévaluera la demande de subvention à l'unanimité

à la majorité. Rappel : frais supportés par la Commune (aménagement de l'esplanade, installation d'un compteur électrique) et location du parc du château fixée à 600 € pour 2016 (cf délibération n°2015-11+02)

Etablissements scolaires DEMANDEURS	Montant demandé	Comm. des Finances 2016	Conseil Municipal 2016
Ecole Sylvain Pradeau			
* Cadeau de Noël (versé à l'OCCE)		10 € par enfant domicilié à Rochefort	10 € par enfant domicilié à Rochefort
* Classe de découverte (versé à l'OCCE)		20 € par élève domicilié à Rochefort	20 € par élève domicilié à Rochefort
Entente Morbihann.Sport Scolaire-Lorient	0,15 €/habitant	0,15 €/habitant	0,15 €/habitant
Maison Familiale Rurale - Questembert	pas chiffré		0
Chambre des Métiers du Morbihan-Vannes	52 €/apprentissage (2)		0

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ET EXTERIEURES DEMANDEURS	Montant demandé	Comm. des Finances 2016	Conseil Municipal 2016
Chorale Ste Cécile - Malansac	100 €	0 €	0 €
Union Sapeurs Pompiers du Morbihan	non chiffré	70 €	70 €
Solidarité Paysans de Bretagne - Locquelt	"	0	0
Croix-Rouge Française-Comité de Questembert		0 €	0 €
Les Restos du Cœur du Morbihan		0	0
Secours catholique-Délégation Vannes		0	0
Assoc.MOZAICK - Malansac		0	0
Assoc."Comédie musicale"-Caden		0	0
Eau & Rivières - Guingamp		0	0
"Les Enfants de l'Arc-en-Ciel"-Quilstinic		0	0
Echange et partage deuil-Elven		0	0
La ligue contre de cancer-Comité 56- Vannes		0	0
Ecoute Familiale Information Toxicomanie-Lanester		0	0
AFM - délégation du Morbihan-Vannes		0	0
Ass.Reg.Laryngectomisés - Lorient		0	0
ADAPEI - Vannes		0	0
Ass.Paralysés de France-Vannes		0	0
Ass.Valentin Huby- Vannes		0	0
Ass.Franc.Sclérosés en plaques-Blagnac		0	0

N° 2016-04-03 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 01/2016

Sur la proposition de Mr le Maire et après examen en commission de finances le 13/04/2016, le **Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 01/2016 :**

Budget COMMERCE

- DI Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 500 €
- DI Article 2315 Immo en cours : + 500 €

Budget COMMUNE

- DI Chapitre 020 Dépenses imprévues : + 36.963,70 €
- DI Article 1678 Autres emprunts & dettes : + 8.079,96 €
- RI Article 1068 Excédent de Fonctionnt capitalisé : + 45.043,66 €
- RF Article 7718 Autres produits exceptionnels : + 8.079,96 €
- RF Article 7411 Dotation forfaitaire : - 4.000,00 €
- RF Article 74121 Dotation de Solidarité Rurale : - 2.079,96 €
- DF Article 657362 Subv.de fonctionnt au CCAS : + 2.000,00 €

N° 2016-04-04 – RESTAURANT SCOLAIRE : DEGRESSIVITE DU PRIX DES REPAS

Mr Combeau, adjoint délégué aux affaires scolaires, informe les membres de la demande des parents d'élèves concernant la révision à la baisse du prix du repas au restaurant scolaire. Pour mémoire, le prix unitaire du repas « enfant » est de 3,75 € puis 2015.

Les représentants des parents d'élèves avaient tout d'abord demandé d'adapter le prix du repas sur le quotient familial. Cette demande ayant été refusée, que ce soit en commission cantine et en conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont demandé une dégressivité des tarifs à partir du deuxième enfant déjeunant au restaurant scolaire.

Cette demande a été examinée par la commission des finances le 20/04/2016 qui a refusé, aux motifs que les familles ayant deux enfants et plus bénéficient d'allocations familiales. De plus, le restaurant scolaire est en majorité fréquenté par les enfants domiciliés sur Pluherlin, commune qui participe peu au financement des activités périscolaires mises en place après la réforme des rythmes scolaires. Enfin, quel que soit la fréquentation du restaurant scolaire et en particulier si elle baisse, les charges structurelles demeurent incompressibles.

Autre écueil soulevé par Mr le Maire : appliquer la dégressivité des prix, c'est « vouloir manger bon pour pas cher », c'est participer indirectement à la dévalorisation des produits et par conséquent, à l'aggravation de la situation agricole.

La question est soumise au vote :

- Pour la baisse des tarifs soit 3,75 € le repas du 1^{er} enfant et 3,40 € le repas à partir du 2^{ème} enfant d'une même fratrie scolarisés à l'école S. Pradeau : 7
- Contre « « « « : 6
- Abstention : 0

Les tarifs suivants s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- **1^{er} enfant : 3.75 € le repas**
- **2^{ème} enfant : 3.40 € le repas**
- **3^{ème} enfant et suivant(s) : 3.40 € le repas**

N° 2016-04-05 – EGLISE / RESTAURATION DU CLOCHER : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- 1) **de restaurer la passerelle intérieure de l'église permettant d'accéder au clocher** car il est devenu trop risqué de l'emprunter. C'est l'objet des avenants proposés :

- lot 1 Maçonnerie Pierre de taille : Entreprise JOUBREL de LA MEZIERE (35)
Objet de l'avenant n°1 : installation d'un échafaudage et protections – travaux d'accompagnement du charpentier pour la maçonnerie comprenant dépose de moellons, blocage des poutres, descellement et rescellement de la console métallique et reprise des joints au droit des interventions
Montant de l'avenant n°1, objet du devis n°1603311 : 3.766 € HT soit 4.519,20 € TTC
 Montant du marché avec avenant n° 1 : 127.617,20 € HT soit 153.140,64 € TTC

- lot 2 Charpente Menuiserie Campanaire : Ateliers PERRAULT de ST LAURENT DE LA PLAINE (49)
Objet de l'avenant n°1 : dépose du garde-corps existant, du plancher, de la sous-face et du solivage – Fourniture & pose de pièces de chêne assemblées pour ossature de la passerelle et pour le plancher – Restauration du garde-corps existant et repose & fixation avec l'ossature bois et dans les maçonneries – Mise en teinte de l'ensemble des pièces de bois restant visibles – Restauration de la console métallique avec repose et adaptation avec l'ossature bois
Montant de l'avenant n°1, objet du devis n°15CH0043.TS1 : 6.797 € HT soit 8.156,40 € TTC
 Montant du marché avec avenant n° 1 : 141.004,07 € HT soit 169.204,88 € TTC

Montant de la passerelle : 10.563 € HT soit 12.675,60 € TTC

- 2) **Lot 4 Paratonnerre – Coq** : Entreprise MACE de PLAINE HAUTE (22) :
Objet de l'avenant n°1 : Réalisation de travaux supplémentaires : araignée de croix (araignée métallique)
Montant de l'avenant n°1, objet du devis n° FPM/001546/1 : 800 € HT soit 960 € TTC
 Montant du marché avec avenant n° 1 : 5.980,42 € HT soit 7.176,50 € TTC

- 3) **Maitrise d'œuvre** : Atelier ArP' Architecture & Patrimoine – Nantes, mandataire

Objet de l'avenant n°1 : Montant de la rémunération : 7,3 % sur un montant prévisionnel de travaux de 300.000 € HT soit 21.900 €. Or, avec les travaux supplémentaires décidés avant la consultation des entreprises, le montant des travaux est arrêté à 327.123,82 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1.980,04 € HT pour les travaux supplémentaires avant le D.C.E. soit 2.376,05 € TTC

Montant du marché avec avenant n° 1 : 23.880,04 € HT soit 28.656,05 € TTC

Objet de l'avenant n° 2 : Phases VISA, DET et AOR de la maitrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la passerelle intérieure

Montant de l'avenant n° 2 : 308 € HT soit 369,60 € TTC

Montant du marché avec avenant n° 2 : 24.188,04 € HT soit 29.025,65 € TTC

- 4) de profiter de l'échafaudage actuel pour faire les **travaux électriques** dans le clocher c'est-à-dire :: supprimer les câbles inutiles et ajouter des points d'éclairage dans l'escalier accédant au clocher
 Pas de lot Electricité au marché relatif à la restauration du clocher
 Devis demandé à JL ROBERT – Pluherlin : 1.607,20 € TTC
 Pas subventionné par la DRAC
- 5) de demander une **subvention complémentaire** au Conseil Régional pour ces travaux supplémentaires

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- **d'engager les travaux de restauration de la passerelle intérieure de l'église et autorise Mr le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises JOUBREL et Ateliers PERRAULT, titulaires des marchés de restauration du clocher et du beffroi pour les lots 1 et 2 respectivement**
- **autorise Mr le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise MACE pour la réalisation d'une araignée de croix**

- autorise la signature des avenants n° 1 et n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier ArP' Architecture & Patrimoine tels que définis ci-dessus
- charge la SARL Jean-Luc ROBERT de Pluherlin de réaliser les travaux électriques décrits ci-dessus pour un montant de 1.607,20 € TTC
- sollicite une subvention complémentaire pour l'ensemble de ces travaux supplémentaires auprès du Conseil Régional.

N° 2016-04-06 – CHATEAU

1) Travaux de restauration du château et de la chapelle

a) Plan de financement pour demandes de subventions

Mr le Maire donne la parole à Mr Combeau, Adjoint délégué aux Finances. Ce dernier rend compte de la réunion qui s'est tenu ce jour avec les co-financeurs pour l'opération de restauration de la propriété du château, en présence de l'Architecte des Bâtiments de France et du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. De cette réunion, il ressort que la DRAC ne financera pas les travaux de restauration du château proprement dit, compte tenu de l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan. Par contre, elle participera financièrement aux travaux de restauration de la chapelle du château ainsi que pour ce qui concerne le château, les intérieurs et les œuvres.

Quant à la Région Bretagne, sa participation sera comprise entre 5 et 30 % selon les quantités et qualités des actions de valorisation du site qui seront mises en place par la collectivité et dans les limites cumulatives suivantes : la commune ne peut déposer que deux dossiers par an, quel que soit l'objet, et la subvention est plafonnée à 60.000 € par projet.

Par ailleurs, il faut rappeler que la propriété du château compte également le bâtiment dit « atelier du peintre » dont la restauration n'est pas encore évoquée.

Après avoir précisé que ces plans de financement sont susceptibles d'évoluer selon les accords ou refus de subvention, il propose les plans de financement suivants :

➤ Pour le château :

Dépenses globales (estimation) : 1.275.072 € HT Travaux, honoraires Maitrise d'œuvre & SPS et imprévus

Recettes :

- Conseil Régional (10%)	:	127.508 €
- Conseil Départemental (65%)	:	828.796 €
- Réserve parlementaire :		
• Sénat pour la tranche ferme (2016)	:	7.046 €
• Sénat pour la TC 3 (2018)	:	10.000 €
• Assemblée Nationale pour TC 2(2017)	:	10.000 €
- Commune (22,88%)	:	<u>291.722 €</u>
Total	:	1.275.072 €

➤ Pour la chapelle du château :

Dépenses globales (estimation) : 286.883 € HT Travaux, honoraires Maitrise d'œuvre & SPS et imprévus

Recettes :

- DRAC (30%)	:	86.065 €
- Conseil Régional (10%)	:	28.688 €
- Conseil Départemental (35%)	:	100.409 €
- Commune (25%)	:	<u>71.721 €</u>
Total	:	286.883 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les plans de financement tels que détaillés ci-dessus.**

1) Travaux de restauration du château et de la chapelle

b) Mission SPS

Mr le Maire rend compte de la consultation de six bureaux faite le 1^{er}/04/2016 avec une réponse demandée pour le 19/04/2016, pour la mission Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) liée aux travaux de restauration du château et de la chapelle du château -tranches ferme et conditionnelles- d'un montant global estimatif de 1.321.325,45 € HT. La mission comprend les phases conception et réalisation.

Les bureaux consultés sont : QUALICONSULT - Bureau VERITAS - APAVE – SOCOTEC – TPF Ingénierie et DEKRA.

Ont présenté une offre : QUALICONSULT – APAVE – TPF Ingénierie et DEKRA

Résultats de l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres et les Adjointes le 20/04/2016 :

- QUALICONSULT - Agence de Nantes	:	11.760 € HT
- APAVE - Agences Vannes & Lorient	:	12.240 € HT
- DEKRA - Agence de Lorient	:	7.360 € HT
- TPF Ingénierie – Lorient	:	12.730 € HT.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante soit l'offre de DEKRA Industrial – Immeuble Sémiramis - 1 Allée du Communal – ZA de la Hallerais – 35770 VERN SUR SEICHE d'un montant de 7.360 € HT soit 8.832 € TTC pour la mission SPS relative aux travaux de restauration du château (consolidation structurelle) et de la chapelle du château.**

2) Conventions et contrats

Atelier et peintre et musée / souterrain :

Mr le Maire fait part des demandes d'occupation de « l'atelier du peintre » dans la propriété du château :

- Demande d'un luthier
- Demande d'un fabricant d'enluminure sur des livres pour enfants

La commission des finances, réunie le 20/04/2016, propose qu'une participation financière soit demandée, même symbolique (30 € par mois) car il s'agit d'une occupation pour des activités et/ou des animations lucratives.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal donne son accord pour une occupation précaire de « l'atelier du peintre » pour 2016, moyennant une participation financière de trente euros (30 €) par mois. Autorisation à Mr le Maire de signer la convention dans ce sens.**

Par ailleurs, sur la proposition de Mr le Maire, **le Conseil Municipal donne son accord pour étendre la mise à disposition du musée du château au souterrain attenante où des visites seront organisées (capacité d'accueil : 19 personnes simultanément). Autorisation à Mr le Maire de signer la convention dans ce sens.**

Ex-conciergerie :

Sur la proposition de Mr le Maire et en accord avec l'intéressé, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler dans les mêmes conditions tarifaires le contrat de location de l'ex-conciergerie ainsi que le contrat de prestation de service pour ouverture/fermeture des portes du château ainsi que la pose/dépose des barrières lors de la mise en place de la zone piétonne, renouvellement jusqu'au 30 septembre 2016.**

Autorisation à Mr le Maire de signer les contrats dans ce sens.

N° 2016-04-07 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Contrat de marché de service à compter du 01/01/2017 / maitrise d'œuvre

Mr le Maire informe les membres que le contrat de marché de service pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif actuel expire le 31/12/2016, ce contrat ayant cours depuis le 01/01/2007 avec la SAUR.

Par ailleurs, la loi Notre de 2015 a étendu les compétences des communautés de Communes parmi lesquelles, la gestion de l'eau et de l'assainissement. Ces dernières relèveront de la compétence de la Communauté de Communes au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Considérant la complexité et la technicité de ce type de contrat, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de se faire assister par un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un nouveau marché de service pour l'exploitation du service d'assainissement collectif pour la période 2017-2019 inclus.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

N° 2016-04-08 – MAIRIE ET AGENCE POSTALE

1) AGENCE POSTALE

Les travaux d'aménagement d'une agence postale dans les locaux de la mairie ont été réalisés et la Poste s'est engagée à les rembourser à la Commune dès signature de la convention relative à l'organisation de l'agence postale.

Cette convention définit notamment les prestations proposées par l'Agence Postale, la gestion et le fonctionnement de cette dernière, les indemnités financières de la Poste par rapport à la Commune, la durée de la convention (de 1 à 9 ans).

L'indemnité financière versée mensuellement par la Poste à la Commune sera affectée au personnel qui assurera cette mission. Il faut d'ores et déjà envisager un recrutement car s'il est entendu que l'agent d'accueil municipal assurera en sus les missions de l'Agence Postale, il faut penser à son remplacement pendant son absence (congés, etc) et éventuellement un renfort. En l'état actuel du dossier, cela représenterait un poste avec une durée hebdomadaire de travail de 10 heures avec possibilité d'évolution puisque l'agent titulaire ferait valoir ses droits à la retraite à partir de juillet 2017.

Décision du Conseil Municipal :

- **Sur l'autorisation à Mr le Maire de signer la convention et ses conséquences sur l'organisation du travail : accord à l'unanimité, pour 9 ans.** L'ouverture de l'Agence Postale est envisagée pour début octobre 2016.

2) MAIRIE : AMENAGEMENT DU BUREAU DU « SECRETARIAT »

Après avoir réaménagé le bureau d'accueil de la mairie, Mr le Maire propose de poursuivre les travaux du rez-de-chaussée en réaménageant le bureau du « secrétariat ». Il présente le projet proposé par Marie-Noëlle COUERON, architecte d'intérieur à BEGANNE ainsi que les devis des travaux dont le montant global s'élève à 15.561 € TTC :

- Menuiserie : Atelier ARBORESCENCE – St Nolf pour 9.384 € TTC
- Electricité : Jean-Luc ROBERT à PLUHERLIN pour 885,52 € TTC
- Revêtement de sols : Bruno HEREDIA – St Jean la Poterie pour 2.710,74 €
- Maitrise d'œuvre : MN COUERON – Béganne : 2.580 € TTC

Décision du Conseil Municipal sur l'engagement des travaux et l'autorisation à Mr le Maire de signer les devis : accord à l'unanimité.

N° 2016-04-09 – DEVIS SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS

1) Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Mr le Maire rend compte des devis signés :

- SOCOTEC – Vannes pour le contrôle des jeux (école / jardin public / buts de foot parking des Grées) et des portails de garage du local technique
Devis n°DEV16029253000000067/0 de 504 € TTC signé le 08/02/2016
- BROCELIANDE TP – Ploërmel pour enrobés sur l'allée du château
Devis n°00005445 de 9.900 € TTC signé le 15/02/2016
- IEM – St Julien en Genevois pour acquisition d'un horodateur
Devis n°SOfr/2016/128 de 8.331,60 € TTC signé le 26/02/2016
- SAUR – Landévant pour installation d'un sonde détection de trop plein avec horodatage reliée à la télésurveillance sur l'arrivée des effluents au niveau du poste de tête de la station d'épuration
Devis n°21907568862 de 6.694,28 € TTC signé le 8/04/2016 après accord de subvention de l'Agence de l'Eau (80%)
+
Devis pour installation d'un agitateur sur le poste de relevage de l'Etang
Devis n°07568862 de 2.944,80 € TTC signé le 19/04/2016. Pas subventionné par l'Agence de l'Eau et pas de décision du Conseil Départemental
- Questembert Communauté pour aménagement d'une plateforme « déchets » sur 2^{ème} parking des Grées
Devis de 1.598,55 € TTC signé le 19/04/2016
- HTS de BRUMATH (67) pour couverture de la scène du château
Devis de 14.700 € TTC

2) **En vertu des délibérations n° 2016-02-05/01 et n°2016-02-05/02 du Conseil Municipal**, signature par le Maire du contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle du Château avec :

Mme Marie-Suzanne De Ponthaud, Architecte en Chef des Monuments Historiques – BOULOGNE-BILLANCOURT, mandataire et Damien BOURRY, Economiste au MANS

Pour un montant de 23.531 € HT soit 28.237,20 € TTC, le taux de rémunération étant de 9,7 %

Signé le 11 mars 2016 pour qu'ils préparent le chiffrage des travaux nécessaires aux demandes de subvention.

Les demandes de subventions ont été envoyées à la DRAC et au Conseil Régional et sont en cours pour les réserves parlementaires.

N° 2016-04-10 – QUESTIONS DIVERSES

- **Accessibilité des ERP / Ad'AP** : demande de consultation de bureau pour diagnostiquer les travaux d'accessibilité dans les ERP communaux
Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité
- **Voirie & effacement des réseaux rue de Graslin** : Mr le Maire propose de faire appel à un maître d'œuvre et propose de lancer une consultation dans ce sens (Evaluation des travaux pour les demandes de subvention)
Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité
- **Location du local près de la salle polyvalente** : désistement de la personne qui était intéressée
Coût de la fourniture & pose d'un portail : 2.895,60 € TTC
Décision du Conseil Municipal : montant du loyer fixé à 120 € par mois.
Prévoir un extincteur.
- **Demande de participation** du Textilier pour création d'un élevage de lapin angora
Refus de la commission des finances le 13/04/2016 confirmé par le Conseil Municipal

- **Devenir du bâtiment accueillant actuellement l'office de tourisme, place du Puits** : Mr le Maire demande aux membres de réfléchir à la destination de cet immeuble lorsque l'office de tourisme aura déménagé dans l'aile gauche des Halles.
Invitation de l'office de tourisme à l'assemblée générale le 28 avril 2016 à 20 h à Berric
- **Gardiennage de l'église** : la personne qui assurait l'ouverture / fermeture des portes de l'église quitte le presbytère fin avril. A ce jour, absence de remplaçant(e). Mr le Maire suggère l'installation d'un système de fermeture automatique des portes avec vidéosurveillance car il n'est pas envisageable, dans une commune touristique, de laisser l'église, classée Monument Historique, fermée en journée au public.
- Enfin, sont évoqués le nombre de places de stationnement pour handicapés, le pique-nique au château, la terrasse installée illégalement rue Haute Candré.

La séance est levée à 23 heures 30.

Dix délibérations prises en séance du 20 avril 2016 comprises entre les numéros 2016-04-01 et 2016-04-10 inclus.